

Atelier 3 : Savoirs et praxis nécessaires à l'exercice professionnelle

QUELS FUTURS PSYCHOLOGUES FORMER POUR L'AVENIR ? POUR QUELLE FINALITE SOCIALE ?

Françoise Caron¹

En premier lieu, quelques évidences doivent être rappelées. Les profils de postes de psychologues cliniciens sont de plus en plus complexes et exigeants. Ils supposent des responsabilités de plus en plus lourdes et très sophistiquées, autour de pratiques polyvalentes. Une carrière professionnelle s'accompagne fréquemment d'une mobilité sectorielle, d'autant plus que la compétence clinique des psychologues est recherchée par de nombreux champs d'activité, y compris le milieu du travail.

Le nombre de psychologues qui, pour se constituer un temps plein, recourent à l'emploi partagé entre plusieurs employeurs, au début de leur vie active par nécessité ou en cours de carrière par choix, nécessite toujours une compétence de haut niveau **dans deux sous-disciplines, en psychologie clinique et sociale par exemple.**

Comment repenser la qualification des cliniciens, dans l'esprit du titre unique, et renforcer la formation professionnalisante, face au marché du travail si nous voulons qu'il y ait encore une offre institutionnelle d'emplois de cliniciens.

1) **Le préalable est évidemment la mise en place d'une sélection-contingentement au plus tard en fin de L3 afin de former un nombre limité de futurs praticiens dès le M1** : le niveau de culture générale et d'aptitude à rédiger des textes complexes est évidemment un préalable à un cursus de psychologue.

2) Ils doivent avoir fait bien plus de stages, dès la Licence, dans des lieux bien plus diversifiés avec obligation de stage en milieu psychiatrique, auprès de psychotiques, à l'instar des psychologues québécois (clause imposée, d'ailleurs, par l'Ordre du Québec, pour accéder à l'immigration de psychologues français).

La mise en place d'un « internat – résidanat rémunéré » en responsabilité directe dans le cadre **d'un Doctorat professionnel** qui relève des projets à négocier après les Assises

3) Les psychologues cliniciens doivent avoir acquis une très solide formation à l'animation des groupes et à la compréhension des mécanismes institutionnels : **cela est central dans leurs pratiques.**

Comme l'a montré A. Sirota, psychosociologue, (Psychologues et Psychologies n°Spécial Formation – oct 2008), dans son enquête : 70% des activités des psychologues issus de ses anciens étudiants de Paris X, sont groupales et institutionnelles, tant tournées vers les sujets que vers les équipes.

Cette formation suppose autant d'enseignements théoriques – psychologie sociale Clinique- que de formations en petits groupes, assurées par des praticiens, incitant à des formations complémentaires à poursuivre. L'occultation de cette dimension par beaucoup d'UFR est tout à fait désastreuse et non responsable.

¹ Psychologue clinicienne,
Ex Maître de Conférences Université de Provence

4) Les psychologues cliniciens doivent avoir acquis des compétences méthodologiques plus pointues au cours de plusieurs années – Master et Doctorat :

- formation supervisée aux différentes formes d'entretien
- formation au diagnostic psychopathologique du bilan clinique
- formation aux méthodologies de la recherche afin de pouvoir traduire des préoccupations de terrain en problématique de recherche « utiles à la société »

5) Une information aux données juridiques, économiques et sociologiques de la profession doit introduire les enseignements relatifs au Code de déontologie et aux règles éthiques de notre profession, transmises par des praticiens.

L'appréhension des réalités socio-économiques et juridiques apparaît une donnée incontournable pour construire, chez les futurs psychologues, une identité professionnelle qui devienne un socle commun : la traduction concrète de cet état d'esprit, absent actuellement, devrait les convaincre de la nécessité de leur participation aux collègues, services de psychologie, syndicats, tous regroupements collectifs de la profession.

La profession souffre actuellement de la dérive « individualiste » qui, face aux nouvelles réalités et attaques et réorganisations par l'Etat (lois HSPT, nouvelle gouvernance...) la pénalise largement en empêchant ou retardant une structuration professionnelle en « corps ».

L'université assumant le socle formatif initial et professionnalisant, est responsable de cet état de fait originel. Les UFR se doivent de prendre conscience de la nécessité de s'associer aux praticiens engagés de leur région pour assurer ces formations.

6) Il est indispensable de donner aux futurs psychologues des pré-requis aux psychothérapies, bien plus solides et consistants : indications/psychopathologies – différents types de psychothérapies.

Soulignons que les psychologues cliniciens ne doivent pas se laisser enfermer dans le créneau des psychothérapies : ils doivent être d'excellents **généralistes**, aptes à travailler à des tâches de prévention psychologique, primaire, secondaire et tertiaire auprès de populations très diverses appartenant à des âges et à des secteurs très différents.

Recherche :

Nous souffrons cruellement, en France du clivage universitaires chercheurs/praticiens de terrain.

Replaçons nos recherches au cœur de la cité en incluant des praticiens à nos équipes.

Mener des recherches en liaison avec les pratiques professionnelles contribuerait à apporter un éclairage psychologique aux problèmes que rencontrent nos institutions et notre société. Y associer les étudiants avancés serait le moyen d'assumer plus pleinement notre responsabilité de professionnels-citoyens, d'améliorer notre reconnaissance sociale et de rendre notre discipline et sa formation plus résistante face aux attaques idéologiques et corporatistes qui nous menacent actuellement.

La compétence à la recherche et par la recherche de haut niveau acquise par ces futurs psychologues favorisera également le rapprochement entre recherche fondamentale et recherche appliquée. Distinction dont on peut interroger la pertinence dans notre discipline ; beaucoup d'entre nous s'accordent, en effet, à dire que son exercice n'est pas une pratique d'application, que la recherche ne précède pas la pratique et, réciproquement, que la pratique n'est pas davantage première (*Edith Lecourt Des limites de la psychologie clinique : Penser la complexité clinique in Colloque de Nancy Où en est la psychologie clinique, p.125 et Denis Mellier Ecart théorie / pratique in Où en est la psycho clinique, p.139*).

Par ailleurs, la mise sur le marché du travail, le plus rapidement possible, de psychologues praticiens-chercheurs est certainement la réponse la mieux adaptée et la plus sûre pour continuer d'exercer dans le respect de notre déontologie qui exige, comme garantie pour le public, un minimum d'autonomie professionnelle. Actuellement cette garantie d'autonomie est fortement compromise non seulement par des velléités hégémoniques du milieu médical en psychiatrie mais, plus généralement, par les méthodes de gestion gagnant la fonction publique (précarisation de l'emploi, évaluation quantitative, protocoles codifiés de « bonnes pratiques »...). Le statut actuel des psychologues praticiens permet difficilement de résister à ces pressions, surtout lorsqu'elles reçoivent une caution scientifique, de l'INSERM par exemple. Le statut de praticien-chercheur conforterait cette autonomie et apporterait un supplément de garantie au public.

Cela amènerait à restructurer les lieux de production du savoir en psychologie clinique.

Quels nouveaux moyens financiers les combats récents des chercheurs ont-ils bénéficié à la clinique ? Ne faudrait-il pas instituer, au niveau national, une instance de recherche en psychologie clinique, type EPHE ?

Par quels moyens ? Quelles mesures innovantes pour le système universitaire ?

1-Sélection/Régulation des flux des étudiants indispensable, après la Licence, à l'entrée en Master 1 sur la base d'autres données que les seules notes.

L'exigence d'un Rapport d'expériences de terrain ou stages de Licence peut faire la différence. Cela suppose que la DES et les universités saisissent que la formation des psychologues est pointue et non une formation de masse...

2- Nécessité d'une place croissante des praticiens dans la formation.

La réforme LMD prévoit, à côté des pôles de recherche, dans ses textes initiaux, une place accrue des professionnels.

A la lumière des expériences, une reconnaissance officielle véritable doit être prévue pour les maîtres de stage : nous proposons qu'un statut national - par exemple « chargés de professionnalisation » - soit créé ; il suppose rémunération sur des budgets à obtenir.

Qu'ils aient, en priorité la charge des groupes d'accompagnement des stages en Master et des collaborations rapprochées avec les praticiens aussi bien autour de travaux de recherche que d'actions communes : travail de groupe ; colloques co-organisés ; centre de consultations jointes, là où c'est possible.

Le 4 décembre 2010